



Préposés aux services de soutien à la personne en Alberta, 2023

Notes méthodologiques



Institut canadien
d'information sur la santé

Canadian Institute
for Health Information

La production du présent document est rendue possible grâce à un apport financier de Santé Canada et des gouvernements provinciaux et territoriaux. Les opinions exprimées dans ce rapport ne représentent pas nécessairement celles de Santé Canada ou celles des gouvernements provinciaux et territoriaux.

À moins d'indication contraire, les données utilisées proviennent des provinces et territoires du Canada.

Tous droits réservés.

Le contenu de cette publication peut être reproduit tel quel, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, uniquement à des fins non commerciales pourvu que l'Institut canadien d'information sur la santé soit clairement identifié comme le titulaire du droit d'auteur. Toute reproduction ou utilisation de cette publication et de son contenu à des fins commerciales requiert l'autorisation écrite préalable de l'Institut canadien d'information sur la santé. La reproduction ou l'utilisation de cette publication ou de son contenu qui sous-entend le consentement de l'Institut canadien d'information sur la santé, ou toute affiliation avec celui-ci, est interdite.

Pour obtenir une autorisation ou des renseignements, veuillez contacter l'ICIS :

Institut canadien d'information sur la santé
495, chemin Richmond, bureau 600
Ottawa (Ontario) K2A 4H6
Téléphone : 613-241-7860
Télécopieur : 613-241-8120
icis.ca
droitdauteur@icis.ca

ISBN 978-1-77479-269-8 (PDF)

© 2024 Institut canadien d'information sur la santé

Comment citer ce document :

Institut canadien d'information sur la santé. *Préposés aux services de soutien à la personne en Alberta, 2023 — notes méthodologiques*. Ottawa, ON : ICIS; 2024.

This publication is also available in English under the title *Personal Support Workers in Alberta, 2023 — Methodology Notes*.

ISBN 978-1-77479-268-1 (PDF)

Table des matières

Au sujet des données de l'ICIS sur les préposés aux services de soutien à la personne	4
Au sujet du présent document	5
Disponibilité des données	6
Préposés aux services de soutien à la personne	6
Collecte de données.	6
Population d'intérêt	7
Définition de la main-d'œuvre	7
Qualité des données	8
Sous-dénombrement et surdénombrement	8
Terminologie et méthodologie générale	8
Langues	8
Lieu d'obtention du diplôme	9
Premier emploi	9
Statut temps plein/temps partiel	9
Nombre total d'heures de travail par semaine	9
Répartition géographique de la main-d'œuvre	10
Comparabilité.	10
Limites des données et éléments à prendre en considération	11
Annexes.	13
Annexe A : Liste des fournisseurs de données sur les PSSP, 2023	13
Annexe B : PSSP inactifs, 2020-2023	13
Référence	14
Bibliographie	14

Au sujet des données de l'ICIS sur les préposés aux services de soutien à la personne

Les données sur la main-d'œuvre de la santé aident les décideurs à mieux planifier et répartir les professionnels de la santé. Depuis 2022, l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) recueille des données sur les préposés aux services de soutien à la personne (PSSP). Dans le fichier minimal sur les ressources humaines de la santé (RHS) de l'ICIS, un PSSP est défini comme étant un « travailleur employé ou payé pour fournir des soins personnels, comme de l'aide pour les activités de la vie quotidienne, les activités instrumentales de la vie quotidienne et les services de santé connexes »¹. Les titres exacts et la portée des activités varient au Canada et peuvent changer au fil du temps, par exemple :

- Assistant ou aide-soignant en soins de longue durée;
- Assistant ou aide-soignant en soins personnels ou de santé;
- Assistant ou aide-soignant en soins infirmiers;
- Travailleur des services à domicile ou communautaires.

Les produits complémentaires suivants sur les PSSP sont disponibles sur le [site Web de l'ICIS](#) :

- *Préposés aux services de soutien à la personne en Alberta, 2023 — tableaux de données (XLSX)*
- *Recommandations visant à faire avancer la saisie de données pancanadiennes sur les préposés aux services de soutien à la personne (PDF)*

D'autres produits sur la main-d'œuvre de la santé sont disponibles sur le [site Web de l'ICIS](#) :

- *Le personnel infirmier au Canada, 2023 — tableaux de données (XLSX)*
- *Le personnel infirmier au Canada, 2023 — notes méthodologiques (PDF)*
- *Les ergothérapeutes au Canada, 2022 — tableaux de données (XLSX)*
- *Les ergothérapeutes au Canada, 2022 — notes méthodologiques (PDF)*
- *Les physiothérapeutes au Canada, 2022 — tableaux de données (XLSX)*
- *Les physiothérapeutes au Canada, 2022 — notes méthodologiques (PDF)*
- *Les pharmaciens au Canada, 2022 — tableaux de données (XLSX)*
- *Les pharmaciens au Canada, 2022 — notes méthodologiques (PDF)*
- *La main-d'œuvre de la santé au Canada, 2017 à 2021 : aperçu — tableaux de données (XLSX)*

- *La main-d'œuvre de la santé au Canada, 2017 à 2021 : aperçu — notes méthodologiques (PDF)*
- *La main-d'œuvre de la santé au Canada, 2022 — Statistiques éclair (XLSX)*
- Profil des médecins au Canada, 2022 (infographie)
- *Nombre, répartition et migration des médecins au Canada, 2022* (tableaux de données, données historiques, notes méthodologiques, Statistiques éclair)
- *Base de données nationale sur les médecins, 2021-2022* (tableaux de données sur les paiements et l'utilisation, tableaux de données historiques sur les paiements et l'utilisation, notes méthodologiques)

Vous avez des commentaires ou des questions? Écrivez-nous à rhs@icis.ca.

Pour de plus amples renseignements :

Information sur la main-d'œuvre de la santé
Institut canadien d'information sur la santé (ICIS)
495, chemin Richmond, bureau 600
Ottawa (Ontario) K2A 4H6
Téléphone : 613-241-7860
Courriel : rhs@icis.ca
Site Web : icis.ca

Au sujet du présent document

Le présent document résume les concepts de base et les méthodologies sous-jacentes des données, ainsi que les avantages et les limites de ces données. Il permet de mieux comprendre les informations sur la main-d'œuvre de la santé contenues dans nos produits analytiques et les façons de les utiliser efficacement. Ces informations sont particulièrement importantes dans l'établissement de comparaisons avec d'autres sources de données et l'analyse des tendances au fil du temps.

Disponibilité des données

Préposés aux services de soutien à la personne

Le titre et les exigences d'emploi rattachés aux services de soutien à la personne varient considérablement au Canada, car la profession n'est essentiellement pas réglementée. Par exemple, en Alberta, les personnes qui font ce type de travail sont appelées des aides-soignants. Aux fins de la production de rapports et dans un souci de concordance entre les provinces et territoires, l'ICIS utilise le terme « préposé aux services de soutien à la personne » (PSSP). Les PSSP offrent des soins et du soutien pour optimiser ou maintenir la santé, le bien-être, la sécurité, l'autonomie et le confort d'une personne. Ils fournissent notamment des soins personnels, comme de l'aide pour les activités de la vie quotidienne et les activités instrumentales de la vie quotidienne, ainsi que les services de santé connexes. Ils travaillent principalement sous la direction d'un professionnel de la santé réglementé et en suivant le plan d'intervention du client, les règlements en vigueur, les normes, leur description de tâches et les politiques, les procédures et les directives de l'employeur. Les PSSP représentent une bonne part de la main-d'œuvre de la santé et dispensent des soins à certaines des populations les plus vulnérables au Canada.

Collecte de données

Il n'y a pas de consensus sur les rôles et responsabilités des PSSP. Certaines données sont recueillies au moyen de registres à participation volontaire et de systèmes d'information financière, mais l'usage de normes robustes pour la collecte de données et la production de rapports n'est pas généralisé.

À ce jour, l'Alberta est la seule autorité compétente à avoir soumis des données sur les PSSP à l'ICIS. Le répertoire des aides-soignants de l'Alberta a été créé en 2019. Il est administré par le College of Licensed Practical Nurses of Alberta (CLPNA). L'inscription au répertoire est facultative, mais elle est considérée comme obligatoire pour les PSSP qui travaillent dans la fonction publique. Il n'y a aucune norme de données sur les PSSP en vigueur à l'ICIS pour l'instant; le CLPNA a donc soumis ses données dans le même format que celui du répertoire.

Les statistiques diffusées par l'ICIS peuvent différer de celles publiées par d'autres organismes, même si la source des données (les inscriptions annuelles) est la même. Les différences peuvent être attribuables à des variations dans la population de référence, la période de collecte des données, les éléments exclus des données de l'ICIS ainsi que les méthodes de validation et de traitement de l'ICIS.

Population d'intérêt

La population d'intérêt inclut tous les PSSP inscrits dans le répertoire des aides-soignants de l'Alberta au moment où les données ont été extraites pour soumission à l'ICIS. La date limite pour s'inscrire dans le répertoire ou renouveler son inscription n'est pas officiellement appliquée puisque la profession n'est pas réglementée. Par le passé, l'inscription au répertoire était valide du 1^{er} juillet au 30 juin. Depuis quelques années, l'inscription au répertoire est valide du 1^{er} décembre au 30 novembre. L'extraction de données transmise à l'ICIS par le CLPNA a été faite rétrospectivement au 1^{er} juillet de chaque année de données soumise.

Les critères d'inclusion sont cohérents avec les critères utilisés pour recueillir des données sur les professionnels en soins infirmiers à l'ICIS et avec la méthodologie habituelle du CLPNA pour la soumission de données sur les infirmières auxiliaires autorisées (IAA) à l'ICIS.

Définition de la main-d'œuvre

Dans le contexte des ressources humaines de la santé, l'**effectif** désigne habituellement toutes les personnes admissibles à exercer la profession au cours de l'année en question. Lorsque la profession est réglementée, l'effectif comprend toutes les personnes membres d'un ordre professionnel ou inscrites à un registre professionnel. Le terme **main-d'œuvre** désigne habituellement les personnes admissibles à l'exercice de la profession et y occupant un emploi au moment de l'inscription annuelle. Comme la profession de préposé aux services de soutien à la personne n'est pas réglementée et que l'inscription à un registre n'est pas obligatoire, il était nécessaire d'établir une définition claire pour faire la distinction entre l'effectif et la main-d'œuvre.

L'*effectif* des PSSP comprend tous les PSSP inscrits au répertoire des aides-soignants de l'Alberta au moment de la soumission des données, selon les critères suivants :

- **Actif** : L'inscription était active pour l'année de déclaration; la personne est admissible à l'exercice de la profession dans le secteur public ou privé, qu'elle occupe ou non un emploi.
- **Inactif** : L'inscription n'était pas active dans le répertoire pour l'année de déclaration (mais elle l'était l'année d'inscription précédente); la personne n'est pas admissible à l'exercice de la profession dans le secteur public. Un PSSP inactif peut occuper un emploi ou non dans le secteur privé ou peut avoir changé de profession (p. ex. soins infirmiers). Vous trouverez à l'annexe B le dénombrement des PSSP inactifs.

La *main-d'œuvre* des PSSP comprend les membres de l'*effectif* des PSSP qui occupent un emploi durant la période d'inscription.

Qualité des données

Sous-dénombrement et surdénombrement

- **Période d'inscription versus période de collecte de données** : L'inscription annuelle au répertoire était autrefois valide du 1^{er} juillet au 30 juin, avec une certaine flexibilité pendant la pandémie de COVID-19. Depuis quelques années, l'inscription au répertoire est valide du 1^{er} décembre au 30 novembre. Le CLPNA a soumis des données à l'ICIS qui ont été extraites au 1^{er} juillet. Le nombre de PSSP en 2023 pourrait donc être sous-évalué puisque certains PSSP se sont peut-être inscrits au répertoire après la soumission des données.
- **Portée limitée du répertoire** : L'inscription au répertoire des aides-soignants de l'Alberta est obligatoire seulement pour les PSSP de la fonction publique. Même si les inscriptions des PSSP qui travaillent dans le secteur privé sont les bienvenues, le CLPNA confirme qu'ils sont nombreux à ne pas s'inscrire. Le nombre total de PSSP en Alberta est donc sous-évalué. L'importance de ce sous-dénombrement n'est pas connue.
- **Valeur non précisé** : Les taux de valeurs *non précisé* indiquent un sous-dénombrement.
- **Unités hors du champ d'observation** : Il y a sous-dénombrement lorsque des unités hors du champ d'observation ne sont pas incluses dans les analyses de l'effectif et de la main-d'œuvre (c.-à-d. les membres inactifs, soit les personnes qui n'ont pas mis à jour leur inscription pour une année donnée). Les membres inactifs peuvent occuper un emploi de PSSP dans le secteur privé, où l'inscription au répertoire des aides-soignants de l'Alberta n'est pas obligatoire.

Terminologie et méthodologie générale

Langues

Le terme *langue* désigne toute valeur que les membres ont choisie pour la langue dans le répertoire des aides-soignants de l'Alberta. Dans la plupart des cas, la langue désigne une seule langue. Dans certains cas, les dialectes et les langues épelées différemment ont été considérés comme des langues distinctes dans les analyses (p. ex. le tagalog et le pilipino, de même que le gujarati et le gujrati ont été considérés comme des langues différentes). De plus, 2 entrées (nord et ouest) ont été considérées comme 2 langues, et 3 entrées qui auraient pu inclure plusieurs langues (langue des signes, autres langues et autres langues autochtones) ont été considérées comme une seule langue.

La maîtrise de l'anglais est un critère d'emploi pour les PSSP en Alberta, comme l'indique le [site Web du répertoire des aides-soignants de l'Alberta](#). Sur le formulaire d'inscription ou de renouvellement, les membres doivent énumérer toutes les langues parlées *en plus de l'anglais*. De nombreux membres ont indiqué l'anglais dans cette section. Pour les besoins de nos analyses, l'anglais a été inclus dans la liste des langues parlées de tous les membres, peu importe si l'anglais avait été mentionné ou non dans les formulaires.

Lieu d'obtention du diplôme

Le lieu de l'obtention du diplôme de PSSP a été déterminé par le code postal (pour les établissements canadiens) ou le pays (pour les établissements à l'étranger) associé à l'élément de données sur l'adresse de l'établissement d'enseignement postsecondaire. La province ou le territoire ont été enregistrés pour les établissements qui se trouvent au Canada, tandis que le pays a été enregistré pour les établissements à l'étranger. Les établissements des provinces et territoires du Canada ont été regroupés dans la catégorie *Canada*. Les établissements à l'étranger ont été regroupés dans la catégorie *Hors Canada*.

Premier emploi

Le terme *premier emploi* désigne l'emploi que le PSSP a déclaré comme premier emploi. Toutes les données et analyses sur la main-d'œuvre, sauf celles concernant le nombre d'employeurs et le total des heures de travail par semaine, constituent des statistiques sur le premier emploi des PSSP.

Statut temps plein/temps partiel

Ce terme désigne uniquement le statut du premier emploi du PSSP.

Nombre total d'heures de travail par semaine

Ce terme renvoie au nombre d'heures travaillées en une semaine, pour l'ensemble des employeurs (jusqu'à 3). Cette définition sert à exclure les PSSP qui ont déclaré occuper un emploi, mais n'ont pas indiqué le nombre d'heures (ils sont regroupés dans la catégorie *non précisé*).

Répartition géographique de la main-d'œuvre

Une analyse par code postal a été réalisée pour déterminer si un PSSP exerce en région urbaine ou encore rurale ou éloignée. Selon le cas, le code postal utilisé est celui de l'adresse de l'employeur principal. Les codes postaux inconnus ou invalides reçoivent par défaut la valeur *non précisé*. À l'aide du Fichier de conversion des codes postaux de Statistique Canada (FCCP), des codes de la classification des secteurs statistiques (CSS) ont été attribués aux codes postaux à partir du Recensement de 2021. La CSS regroupe les subdivisions de recensement (SDR) selon qu'elles sont un composant d'une région métropolitaine de recensement (RMR), d'une agglomération de recensement (AR) ou d'une zone d'influence métropolitaine de recensement (ZIM). Dans ses rapports, l'ICIS s'appuie sur les catégories CSSgenre suivantes comme méthodologie pour définir les régions urbaines et rurales ou éloignées :

- Région urbaine : CSSgenre 1, 2 ou 3 (à l'échelle de la RMR ou de l'AR)
- Région rurale ou éloignée : CSSgenre 4, 5, 6, 7 ou 8 (ZIM forte, modérée et faible et aucune ZIM)

Comparabilité

Dans le cadre du processus de soumission des données, les fournisseurs de données transmettent à l'ICIS les modifications apportées à leurs données. Il est utile d'en prendre connaissance au moment d'examiner les tendances au fil du temps et de comparer les provinces et territoires. Le tableau 1 présente les données sur les PSSP soumises à l'ICIS, par province et territoire.

Tableau 1 Données sur les PSSP soumises à l'ICIS, par province et territoire, 2019 à 2023

Année	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nun.
2019	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	d.n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
2020	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	D	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
2021	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	D	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
2022	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	D	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
2023	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	D	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Remarques

n.d. : non disponible; données non soumises.

d.n.d. : non déclarable; les données sont exclues en raison de problèmes liés à leur qualité.

D : des données au niveau de l'enregistrement ont été soumises à l'ICIS.

Source

Base de données sur la main-d'œuvre de la santé, Institut canadien d'information sur la santé.

Limites des données et éléments à prendre en considération

Les modifications méthodologiques et historiques apportées aux données peuvent compliquer la comparaison des données dans le temps. L'ICIS, en collaboration avec les fournisseurs de données, s'efforce d'améliorer continuellement la qualité des données; il faut donc tenir compte de ce qui suit au moment d'établir des comparaisons historiques et de consulter les publications antérieures de l'ICIS. Dans tous les cas, il convient d'user de prudence et de tenir compte des changements méthodologiques et historiques au moment d'établir des comparaisons.

La section ci-dessous présente les améliorations et les changements dont ont fait l'objet les éléments de données et qui pourraient avoir un effet sur la comparabilité.

Données sur les PSSP, 2020 à 2023

Effectif et main-d'œuvre

Province ou territoire	Limites des données
Alberta	<ul style="list-style-type: none"> • Il y a probablement eu sous-déclaration du nombre de PSSP faisant partie de l'effectif et de la main-d'œuvre, car l'inscription est obligatoire uniquement pour les PSSP de la fonction publique. Les PSSP du secteur privé ne sont pas tenus de s'inscrire au répertoire des aides-soignants de l'Alberta pour pouvoir conserver leur emploi. • La main-d'œuvre a connu une baisse de 2021 à 2022, que le CLPNA attribue à la réduction du nombre d'étudiants inscrits aux programmes de formation des PSSP. La baisse du nombre de nouveaux diplômés peut découler des facteurs suivants : <ul style="list-style-type: none"> — La refonte du programme de formation, maintenant plus long et plus cher, conjuguée à un faible salaire (aussi peu que 17 \$/heure) — La hausse des exigences d'admission au programme (surtout en ce qui a trait aux compétences linguistiques en anglais) — L'absence d'offre de stages cliniques • En 2023, la méthodologie visant à déterminer l'effectif a été améliorée afin que seuls les PSSP actifs soient inclus, plutôt que les PSSP actifs ou inactifs. Cette mise à jour a été appliquée aux données de toute la période de déclaration (2020 à 2023).

Caractéristiques démographiques

Province ou territoire	Limites des données
Alberta	<ul style="list-style-type: none"> • Selon le CLPNA, des infirmières autorisées (IA) et des IAA à la retraite décident de travailler comme PSSP pour continuer à passer du temps au chevet des patients.

Emploi

Province ou territoire	Limites des données
Alberta	<ul style="list-style-type: none"> • La pandémie, les restrictions relatives au lieu de travail unique, ainsi que des problèmes de collecte de données par certains employeurs lors du renouvellement ont tous eu une incidence sur le processus de collecte de données. Par conséquent, la catégorie Lieu de travail comportait des valeurs manquantes <i>non précisé</i>. Il faut donc faire preuve de prudence dans l'utilisation de l'information correspondante pour 2022 aux fins de comparaison avec les années précédentes. • En 2023, des améliorations ont été apportées aux données sur l'emploi recueillies depuis la création du répertoire des aides-soignants en 2019.

Annexes

Annexe A : Liste des fournisseurs de données sur les PSSP, 2023

Province ou territoire	Fournisseurs de données
Terre-Neuve-et-Labrador	n.d.
Île-du-Prince-Édouard	n.d.
Nouvelle-Écosse	n.d.
Nouveau-Brunswick	n.d.
Québec	n.d.
Ontario	n.d.
Manitoba	n.d.
Saskatchewan	n.d.
Alberta	College of Licensed Practical Nurses of Alberta
Colombie-Britannique	n.d.
Territoires du Nord-Ouest	n.d.
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	n.d.

Remarque

n.d. : non disponible; données non soumises.

Source

Base de données sur la main-d'œuvre de la santé, Institut canadien d'information sur la santé.

Annexe B : PSSP inactifs, 2020-2023

Province ou territoire	2020	2021	2022	2023
Alberta	95	1 677	4 907	3 551

Source

Base de données sur la main-d'œuvre de la santé, Institut canadien d'information sur la santé.

Référence

1. Institut canadien d'information sur la santé. [*Fichier minimal sur les ressources humaines de la santé, 2022 — dictionnaire de données*](#). 2023.

Bibliographie

Gouvernement de l'Alberta. [Caregivers — Employment standards exceptions](#). Consulté en mai 2024.

Gouvernement de l'Alberta. [Population statistics](#). Consulté en mai 2024.

**ICIS Ottawa**

495, chemin Richmond
Bureau 600
Ottawa (Ont.)
K2A 4H6
613-241-7860

ICIS Toronto

4110, rue Yonge
Bureau 300
Toronto (Ont.)
M2P 2B7
416-481-2002

ICIS Victoria

880, rue Douglas
Bureau 600
Victoria (C.-B.)
V8W 2B7
250-220-4100

ICIS Montréal

1010, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 511
Montréal (Qc)
H3A 2R7
514-842-2226

icis.ca

54362-0624

